

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1593

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Maintenance des équipements de traitement des fumées et des effluents des lignes d'incinération de l'usine Lyon Sud - Autorisation de signer le marché**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrère (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagonne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1593**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Maintenance des équipements de traitement des fumées et des effluents des lignes d'incinération de l'usine Lyon Sud - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent marché a pour objet la maintenance des équipements de traitement des fumées des 3 Lignes d'incinération de 12t/h de l'Usine d'incinération de Lyon Sud. Les chaudières installées sur chacune des lignes sont des chaudières à récupération d'énergie produite à partir de la combustion des déchets ménagers.

Les prestations comprennent notamment :

- l'analyse de l'activité des échantillons de catalyseur,
- la maintenance des échangeurs tubulaires de fumées,
- la maintenance des séparateurs à lamelles en sortie de laveur G2,
- la maintenance des gaines de fumées,
- l'expertise sur le fonctionnement des Electrofiltres,
- l'expertise du fonctionnement du traitement des fumées,
- l'expertise et la maintenance de la station de traitement des eaux de lavage issues du traitement des fumées.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant la maintenance des équipements de traitement des fumées et des effluents des lignes d'incinération de l'usine Lyon Sud.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres a, le 21 mai 2010, classé les offres et désigné celle de l'entreprise Roche Technologies comme offre économiquement la plus avantageuse et lui a donc attribué ce marché.

Il s'agit d'un marché à bon de commande passé pour une durée ferme de deux ans à compter de sa notification, reconductible une fois deux années, pour un montant minimum bi annuel de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et ne comportant pas de montant maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le marché à bon de commande concernant la maintenance des équipements de traitement des fumées et des effluents des lignes d'incinération de l'usine Lyon Sud et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Roche Technologies pour une durée ferme de deux ans à compter de sa notification, reconductible une fois deux années pour un montant minimum bi-annuel de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et sans montant maximum.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit marché.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants - section de fonctionnement - compte 615 580 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.